

MAJ 10/06/2021

FORMATION DE FORMATEURS AISANCE AQUATIQUE

Support
Stage bleu – CSA Kremlin-Bicêtre Natation
Du 5 au 9 juillet 2021

Présentation et dossier d'inscription

OBJECTIF DE LA FORMATION

CONTEXTE

Le plan aisance aquatique

Le plan aisance aquatique a été lancé en avril 2019 par le ministère des sports, il fait suite à une concertation de l'ensemble des acteurs de l'apprentissage de la natation au niveau national et vise à transformer en profondeur la relation des concitoyens au milieu aquatique. L'objectif principal est la baisse du nombre de noyades accidentelles chez les très jeunes enfants, qui est en augmentation chaque été et la première cause de décès chez les enfants de moins de 6 ans.

Des cycles d'apprentissage de la natation qui concernent tout particulièrement les enfants de 4 à 6 ans sont ainsi proposés sous la forme de stages bleus.

Définition de l'aisance aquatique

L'aisance aquatique se définit comme une « **expérience positive de l'eau qui fonde la capacité d'agir de façon adaptée dans une diversité de situations rencontrées en milieu aquatique** ».

Les principales familles de situations en lien avec l'aisance aquatique concernent : les modalités de l'entrée dans l'eau, l'immersion, l'équilibre de flottaison sans déplacement, le déplacement, la sortie autonome de l'eau. La capacité à appréhender et à agir en sécurité dans l'environnement immédiat des milieux aquatiques n'est pas isolable de l'acquisition de l'aisance aquatique.

OBJECTIF

Le volet formation associé à un stage bleu propose aux éducateurs stagiaires un accompagnement dans sa mise en œuvre d'une démarche d'enseignement à « l'aisance aquatique ».

L'objectif est de favoriser la généralisation d'une mise en œuvre de ce type d'enseignement au niveau territorial.

ERFAN – Ligue Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 56

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

PUBLIC

La formation est destinée aux personnes titulaires du titre de MNS ainsi qu'aux stagiaires en formations fédérales ou d'Etat.

PRINCIPES PEDAGOGIQUES DE LA FORMATION

Outre une action décisive concernant la lutte contre les noyades, la construction par l'enfant de « l'aisance aquatique » durant ce stage participe de façon plus transversale à son éducation.

La démarche d'enseignement proposée est propice au développement d'une plus grande autonomie. Elle favorise davantage de coopération et de responsabilisation au sein du groupe. De même elle renforce la créativité de l'enfant, la confiance en sa capacité à agir et son plaisir d'agir...

Les premiers éléments de construction d'une maîtrise d'actions dans le milieu aquatique permettent l'accès à un nouvel espace d'activités et favorisent ainsi un engagement dans une pratique aquatique de loisir, voire ultérieurement d'une pratique sportive bénéfique au développement de l'enfant et à sa santé.

L'enseignement de l'aisance aquatique auprès de groupes d'enfants âgés de 4 à 6 ans est porteur de transformations profondes et représente le socle à une éducation aquatique pour une meilleure culture de l'eau. **Les 4-6 ans constituent une tranche d'âge préférentielle pour ces apprentissages** qui doivent être considérés comme un prérequis à un « savoir nager » notamment dit sécuritaire.

Les stages bleus doivent répondre à 3 principes pédagogiques :

- **Apprentissage en grande profondeur uniquement**
- **Sans matériel de flottaison**
- **Apprentissage massé**

Ces enseignements sont massés dans le temps et peuvent être effectués selon trois modalités d'organisations, correspondant à :

- Une séance par jour pendant deux semaines consécutives
- Deux séances quotidiennes pendant une semaine,
- Deux séances quotidiennes pendant une classe transplantée (sur le modèle des classes vertes).

La notion de groupe est importante : les interactions entre élèves sont permanentes et aussi importantes que les interactions avec les enseignants.

ORGANISATION DE LA FORMATION

ORGANISME DE FORMATION

L'organisme de formation ERFAN (École Régionale de Formation aux Activités de la Natation) de la Région Ile-de-France est compétent pour la mise en œuvre de cette formation grâce à son pôle d'instructeurs aisance aquatique formés par la Fédération Française de Natation.

DATES

Du lundi 5 au vendredi 9 juillet 2021

DECOUPAGE DES VOLUMES HORAIRES DE FORMATION

ERFAN – Ligue Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 56

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

D'une durée de 30h la formation est composée principalement de temps de pratique en confrontation pédagogique. Une partie théorique permettra d'échanger sur les expériences vécues (à chaque fin de journée).

Pour le premier jour les horaires seront différents car le briefing du matin sera un peu plus long afin de présenter l'équipe de formateurs et les grandes lignes directrices de la semaine de formation.

HORAIRES DE FORMATION

Lundi 5 juillet 2021 : 9h-16h30

Mardi 6 juillet 2021 : 9h-16h30

Mercredi 7 juillet 2021 : 9h-16h30

Jeudi 8 juillet 2021 : 9h-16h30

Vendredi 9 juillet 2021 : 9h-16h30

SESSION DE FORMATION

Formation en groupe limitée à 12 stagiaires.

LIEUX DE LA FORMATION

Piscine du Kremlin-Bicêtre : 48 avenue Charles Gide, 94270 Le Kremlin-Bicêtre

ACCES ET ACCUEIL HANDICAPE

Pour les personnes en situation de handicap veuillez nous contacter à : erfan@lif-natation.fr

Accès en fauteuil roulant possible.

MODALITES PEDAGOGIQUES ET DE SUIVI

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

La formation pratique est privilégiée. Des briefings sont planifiés avant chaque demi-journée pour organiser la séance, déterminer le rôle de chacun et définir les principes pédagogiques de la séance. **La mise en œuvre pratique d'éléments didactiques et pédagogiques avec les groupes servira de support à la formation.**

Après chaque séance, des échanges et retours d'expériences se feront au bord du bassin entre stagiaires et formateurs. Les enfants sont immédiatement mis en situation dans l'eau en grande profondeur.

MOYENS ET MATÉRIELS PÉDAGOGIQUES DEDIES A L'ACTION

3 instructeurs « aisance aquatique » de la ligue IDF de natation seront présents pour former les participants à ce stage bleu.

Les enfants qui participeront au stage bleu

Les adhérents du CSAKB natation âgés de 4 à 6 ans issues des groupes Jardin Aquatique et Ecole de Natation 1er niveau.

En piscine, l'eau sera chauffée à température nécessaire pour accueillir ce public. Il est important de disposer des lignes d'eau extérieures même si le bassin est partagé de temps en temps.

ERFAN – Ligue Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 56

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

MODALITES D'ÉVALUATION ET DE SUIVI

MODALITÉS D'ÉVALUATION

La formation de formateurs aisance aquatique ne donne pas lieu à une certification. Pour les participants qui suivront l'ensemble de cette formation, une attestation de compétence leur sera délivrée.

SUITES DE PARCOURS

A l'issue de cette formation, les participants pourront devenir formateurs autonomes lors de l'organisation de classe/stage bleue.

Possibilité par la suite de devenir instructeur de l'aisance aquatique.

TARIFS ET FINANCEMENTS

TARIFS

Coûts de formation : 30h de formation = 400€ /personne

- Pour le club organisateur : La Ligue prend en charge l'ensemble du coût de formation = **0 €/personne**
- Pour les autres clubs FFN : **100 €/personne**
- Pour les organismes non FFN : **400 €/personne**

Le repas sur place est possible pour un tarif de **12€ par jour et par personne**

FINANCEMENTS

Action individuelle – OPCO de l'employeur (voir avec son président de club FFN)

Autofinancement

MODALITE D'INSCRIPTION ET DE POSITIONNEMENT

Avant le mercredi 30 juin 2021 en envoyant le dossier d'inscription par mail à l'ERFAN.

Il n'y a pas de positionnement pour cette formation. Les stagiaires réalisent la totalité du parcours.

CONTACTS

ERFAN Ile-de-France

163 BD Mortier 75020 PARIS

01-40-31-19-29/52

Courriel : erfan@lif-natation.fr



ERFAN – Ligue Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 56

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

DOSSIER D'INSCRIPTION
FORMATION DE FORMATEURS AISANCE AQUATIQUE

Support
Stage bleu – CSA Kremlin-Bicêtre Natation
Du 5 au 9 juillet 2021

Le dossier doit être arrivé complet à l'ERFAN Ile-de-France (erfan@lif-natation.fr)
Au plus tard le mercredi 30 juin 2021 par mail

Nom : Prénom :

Date de naissance : / /

Lieu de naissance : Département :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tel : E-mail :

N° de licence FFN : Club (en entier) :

Taille de polo : M L XL XXL

Votre situation

- | | | |
|---|------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Salarié | Nom de l'employeur | |
| <input type="checkbox"/> Demandeur d'emploi | Inscrit au Pôle Emploi | <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non |
| <input type="checkbox"/> Scolaire ou étudiant | Préciser | |
| <input type="checkbox"/> Autre situation | Préciser | |

Votre cursus de formation scolaire et universitaire

Suivi d'études scolaires jusqu'en classe de: Troisième Seconde Première Terminale

Diplôme scolaire le plus haut obtenu :

Année d'obtention :

Suivi d'études universitaires: Oui Non

Si oui, lesquelles :

Diplôme universitaire le plus haut obtenu :

Année d'obtention :

Suivi de formations professionnelles: Oui Non

Si oui, lesquelles :

Titre professionnel le plus haut obtenu :

Année d'obtention :

Vos attentes sur la formation

Quelles compétences aimeriez-vous développer ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Pour quoi venez-vous en formation ?

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Financement de la formation

Coûts de formation : 30h de formation = 400€ /personne

- Pour le club organisateur : La Ligue prend en charge l'ensemble du coût de formation = **0 €/personne**
- Pour les autres clubs FFN : **100 €/personne**
- Pour les organismes non FFN : **400 €/personne**

Autofinancement

Club FFN

Nom et adresse de facturation

N° SIRET du Club :

Autre Employeur

Nom et adresse de facturation

ERFAN – Ligue Ile-de-France

163 boulevard Mortier – 75020 Paris Tél : 01 40 31 19 29 / 56

Site internet : <http://iledefrance.ffnatation.fr> Courriel : erfan@lif-natation.fr

Siret : 784 808 818 000 24 - APE : 926 C - N° de déclaration d'existence : 117 522 584 75

Validation d'inscription

Nom : Prénom :

Je souhaite participer à la formation de formateurs aisance aquatique du 5 au 9 juillet 2021 au Kremlin-Bicêtre

Je reconnais avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'ERFAN Ile-de-France et je valide ses conditions.

Lien du RI : <http://iledefrance.ffnatation.fr/rsc/1592/fichiers/dossiers/5717.pdf>

Date : Signature :

Documents à envoyer par mail avec le dossier d'inscription

Carte professionnelle d'éducateur sportif à jour

PSE1 (ou son équivalent) à jour de sa révision

Diplôme professionnel du milieu aquatique à jour de sa révision

L'ERFAN s'autorise à annuler en cas de nombre insuffisant de candidats



ERFAN Ile-de-France
163 BD Mortier 75020 PARIS
01-40-31-19-29/52
Courriel : erfan@lif-natation.fr



Conditions Générales de Vente

Ecole Régionale de Formation aux Activités de la Natation Ile-de-France

1. Objet et champ d'application

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent aux prestations de formations de l'ERFAN IDF. Elles ont pour objet de définir les conditions de participation aux sessions de formation de l'ERFAN IDF.

L'envoi du bulletin d'inscription emporte, pour le stagiaire, adhésion totale et sans réserve aux clauses, charges et conditions ci-après.

2. Modalités d'inscription

Toute demande d'inscription doit être formulée à l'aide du bulletin d'inscription correspondant. La structure ou le stagiaire s'engage à retourner, avant la date indiquée, par voie électronique ou postale le dossier de candidature complet, et le paiement (par virement bancaire ou chèque) correspondant aux frais d'inscription et aux frais pédagogiques. Seuls les dossiers complets pourront être pris en compte. Sauf mention contraire, les inscriptions sont prises dans l'ordre de leur arrivée.

Dès réception du dossier complet, et sous réserve de validation de l'inscription du stagiaire, une convention de formation professionnelle peut être établie à la demande du stagiaire ou de la structure, après validation du parcours individuel de formation. Ladite convention est adressée par l'ERFAN IDF au stagiaire ou à la structure et une copie dûment complétée et signée doit lui être retournée.

3. Convocation et attestation de stage

Une confirmation d'inscription est adressée par l'ERFAN IDF par mail au stagiaire après arrêt des inscriptions.

L'attestation de formation ne peut être délivrée qu'une fois l'intégralité de la formation effectuée. Elle est envoyée à la structure ou au stagiaire, à leur demande.

4. Prix

Les prix indiqués sont des coûts unitaires hors taxe.

Sauf mention contraire, les frais d'hébergement, de transports et de restauration restent à la charge du stagiaire.

Les tarifs réduits ne peuvent être appliqués que sur présentation des justificatifs et à l'issue du positionnement de formation.

5. Facturation et conditions de règlement

Un devis est joint à la convention de formation et envoyé à la demande de la structure ou du stagiaire.

Le chèque correspondant aux frais d'inscription est encaissé dès le début de la formation. En cas de paiement par virement, celui-ci doit être réalisé avant le début de la formation.

Pour les formations financées à titre individuel ou par l'employeur :

- le paiement correspondant aux frais pédagogiques est encaissé. Une facture acquittée peut être envoyée à la demande de la structure ou du stagiaire.

Pour les formations prises en charge par un OPCO :

- Le chèque correspondant aux frais pédagogiques est un chèque de caution de l'employeur. Ce chèque est obligatoirement joint au dossier d'inscription ;
- La copie de l'accord de prise en charge par l'OPCO est transmise à l'ERFAN IDF dans les meilleurs délais ;
- La structure assure la bonne transmission des informations nécessaires à l'OPCO et reste responsable du paiement, notamment en cas de défaillance de l'OPCO.

Dans le cas où l'OPCO paie directement l'organisme de formation, le chèque de caution est détruit ou retourné à la structure, à réception du paiement par l'OPCO.

Dans le cas où l'employeur se fait directement rembourser par l'OPCO, le chèque de caution est encaissé, et l'ERFAN IDF s'engage à fournir à l'employeur les documents nécessaires au traitement du dossier par l'OPCO (attestation de fin de parcours de formation, facture acquittée, etc.).

L'ERFAN IDF se garde le droit d'encaisser le chèque de caution sans préavis si la formation n'a pas été payée à la fin de la saison qui suit son organisation.

6. Annulation/Abandon

- A l'initiative de l'ERFAN IDF :

L'ERFAN IDF se réserve le droit d'annuler ou de reporter une session de formation si le nombre de stagiaires inscrits est insuffisant ou trop élevé. L'ERFAN IDF s'engage alors à rembourser la totalité des frais d'inscription et des frais pédagogiques de la formation versés, sauf report de l'inscription pour une date ultérieure après acceptation de la structure et du stagiaire.

- A l'initiative du stagiaire ou de la structure :

Toute annulation ou abandon doit être signalé auprès de l'ERFAN IDF par écrit au moins 48 heures avant le début de la formation.

En cas d'annulation dans les 48 heures qui précèdent la formation, ou en cas de non-participation à la formation sans préavis, les frais d'inscription seront encaissés.

En cas d'annulation due à une incapacité, les sommes encaissées pourront faire l'objet d'un remboursement sur présentation d'un certificat médical ou autre justificatif.

En cas d'abandon dû à une incapacité, le stagiaire ou la structure sera facturé(e), après présentation d'un certificat médical ou autre justificatif, au prorata du nombre d'heures passées en formation.

7. Dispositions diverses

Les informations concernant le stagiaire et figurant sur le bulletin d'inscription pourront faire l'objet d'un traitement informatisé. Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, le stagiaire dispose d'un droit d'accès et de rectification des informations le concernant auprès de l'ERFAN IDF. Les documents mis à disposition du stagiaire sont protégés par le droit d'auteur. En conséquence, la reproduction, diffusion ou communication au public sans autorisation expresse préalable de l'ERFAN IDF est constitutive de contrefaçon et passible des sanctions qui s'y rattachent.

Les stagiaires en formation sont soumis au règlement intérieur de l'ERFAN IDF, signé lors de la première journée de formation.

8. Différends éventuels

En cas de contestation ou différends sur l'exécution des présentes clauses, les parties rechercheront avant tout une solution amiable. Dans l'hypothèse où elles n'y parviendraient pas dans un délai raisonnable, les litiges seront portés dans le tribunal compétent (articles 42 et suivants du Code de procédure civile).